

Publié le 5 janvier 2012

Un chauffage durable pour Colmar

En complément des ordures ménagères et du gaz, des plaquettes de bois sont transformées en énergie depuis novembre 2011 pour chauffer une partie de l'agglomération alsacienne via un réseau urbain.



C'est dans une stratégie d'économie d'échelle et de développement durable que s'est inscrite la [SCCU](#) (Société colmarienne de chauffage urbain). Gestionnaire du chauffage urbain de l'agglomération depuis 50 ans, la Sem s'est calée au fil des décennies sur les nouveaux enjeux, et en particulier sur l'Agenda 21 de la ville et sur les objectifs du Grenelle environnement. Le fuel lourd, utilisé au départ comme unique carburant, a peu à peu cédé sa place à des sources d'énergies renouvelables. « La municipalité avait engagé une réflexion dès 1965, raconte Jean-Paul Sissler, président de la SCCU. Le choc pétrolier des années 70 avait d'abord montré la nécessité de trouver une alternative aux hydrocarbures pour des motifs économiques. Le réchauffement de la planète, engendré par les émissions de CO², a ensuite ajouté des raisons écologiques ». Les enjeux sont importants pour Colmar alors que le réseau de chauffage s'est étendu avec la création, à partir de 1962, d'une Zup de 16 000 logements avec hôpital, collège et lycée, à l'Ouest de la ville. L'inauguration d'une usine d'incinération en 1990 ouvre la voie à un chauffage plus respectueux de l'environnement, qui récupère l'énergie issue de la combustion des ordures ménagères. La réalisation et la gestion du site, comme du réseau de chaleur, est confiée à la Sem par la Ville.

7 000 tonnes de CO² en moins

« L'incinération des 80 000 tonnes de déchets de l'agglomération ont permis de couvrir environ 60 %

des besoins énergétiques du réseau de chaleur », précise Jean-Paul Sissler. Dans le même temps, la centrale thermique, qui produit 77 MW, voit le fuel remplacé par du gaz naturel et, depuis novembre 2011, par la biomasse. « 13 000 tonnes de plaquettes forestières, issues de la filière forestière locale, alimentent désormais la chaufferie, participant par la même occasion à l'activité économique du territoire », commente Jean-Paul Sissler. L'activité forestière supplémentaire, générée par la nouvelle commande de la SCCU, devrait en effet permettre la création de 8 emplois annuels de forestiers ; et 2 300 tonnes de fuel sont économisées par an, soit « une réduction de plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO² et de 45 tonnes de soufre ». Avec l'énergie retirée de l'incinération des ordures ménagères et celle produite par la biomasse, « ce sont 70 % d'énergies renouvelables qui sont employées par le chauffage urbain ». Une performance qui permet en plus aux utilisateurs de bénéficier d'une TVA réduite.

La Ville de Colmar a confié à la SCCU la réalisation et la gestion de la nouvelle chaufferie biomasse qui a été inaugurée officiellement le 9 décembre 2011 sur le site de la centrale thermique. Le siège social de la SCCU y avait également été installé début septembre 2011, « dans un souci d'économie d'échelle ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA